

Questions orales

M. Symes: Monsieur l'Orateur, le ministre ne m'a pas encore dit qu'il ne réduirait pas les montants en cause. Je voudrais lui demander si on a tenu compte de cette réalité, à savoir que l'on a constaté que le chômage sévissait moins chez les stagiaires diplômés que chez ceux qui n'avaient qu'une formation de base, et que le taux de présence des stagiaires féminins dans la population active est beaucoup plus élevée que la normale? Devant ces chiffres, le ministre va-t-il reconsidérer la suppression des fonds afin que l'on puisse chercher à trouver du travail aux immigrants plutôt que de les obliger à avoir recours au bien-être social?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, il est certain que le financement de ce programme est à l'heure actuelle essentiellement destiné aux immigrants ce qui est, en fait, une injustice à l'égard des citoyens canadiens. Peut-être qu'au lieu de réduire ces fonds, il conviendrait d'en modifier l'utilisation afin qu'une partie serve aux francophones, de toutes les parties du pays, qui doivent travailler en anglais, ou encore aux anglophones qui doivent travailler en français. Peut-être s'agira-t-il simplement de modifier les priorités, mais nous voulons cependant considérer la situation globale.

* * *

RADIO-CANADA**LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE DU CRTC—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Un peu plus de quatre mois se sont écoulés depuis que le CRTC a soumis au premier ministre et a publié son rapport sur le système national de radiodiffusion. Je me demande si le ministre a eu le temps d'étudier les recommandations et les incidences de ce rapport, et s'il est prêt à nous faire part des mesures qu'il a prises ou proposées?

● (1442)

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): J'ai étudié les recommandations, et je réfléchis actuellement sur les suites à leur donner.

M. MacDonald (Egmont): Je me demande si le ministre ne pourrait pas être un peu plus loquace compte tenu du fait que le président de la Société Radio-Canada a déposé son document, qui est en quelque sorte, fondamental, avant même que le CRTC ne dépose lui-même son rapport et compte tenu du fait que le document de la Société Radio-Canada traitait d'un certain nombre de sujets également abordés dans le rapport du CRTC. Le ministre a-t-il communiqué avec la direction de la Société Radio-Canada à propos de trois des points litigieux soulevés dans le rapport du CRTC qui signalait que la Société Radio-Canada avait dérogé à son mandat notamment en optant pour une trop grande centralisation, en acceptant de dépendre fortement de la programmation de la télévision américaine, et en cloisonnant les services français et anglais?

M. Roberts: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens avec les représentants de la Société Radio-Canada à propos des recommandations du CRTC.

LE RAPPORT DU CRTC—LA POSSIBILITÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RADIODIFFUSION

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, lors de sa conférence de presse du 21 juillet dernier, le premier

[M. Cullen.]

ministre a déclaré qu'il se pourrait fort bien qu'il passe outre à la recommandation du CRTC demandant de remettre à plus tard toute enquête royale sur la radiodiffusion, et il a même affirmé qu'il demanderait au secrétaire d'État de lui présenter dans les 31 jours un rapport sur l'à-propos de la tenue d'une telle enquête. Puisqu'il y a déjà un certain temps de cela, je me demande si le secrétaire d'État a bel et bien présenté un rapport sur cette question et si le gouvernement entend vraiment passer outre à la recommandation du CRTC et instituer une commission d'enquête sur la radiodiffusion. Je me demande notamment comment on entend aborder la question litigieuse soulevée par le CRTC à propos de la responsabilité de Radio-Canada, c'est-à-dire à propos de son autonomie dégagée de toute responsabilité, et particulièrement la question de ses relations avec le Parlement, compte tenu de l'importance que le CRTC a attachée à cette question?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Lorsque le gouvernement aura pris une décision quant à l'opportunité de tenir ou non une enquête, ou d'instituer une commission d'enquête, il annoncera sa décision de la façon habituelle.

* * *

LES GRAINS**BLÉ—PROPOSITION D'ASSISTANCE AUX CÉRÉALICULTEURS AU MOYEN DE CHANGEMENTS AU SYSTÈME DE CLASSEMENT**

M. Bert Cadieu (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et je lui en ai donné préavis. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on a effectué des changements au système de classement du blé afin d'aider nos céréaliculteurs à retirer un prix plus juste pour la centaine de millions de boisseaux de blé n° 3 (utilité) qu'ils ont en stock?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Hier j'ai reçu préavis de la question du député mais étant donné que je suis rentré à Ottawa assez tard aujourd'hui je n'ai pas eu le temps de vérifier si l'on avait effectué un véritable changement. Je sais que certaines discussions ont eu lieu à ce sujet avec des représentants des négociants en grain et des agriculteurs et j'espère avoir bientôt une réponse à donner au député.

M. Cadieu: Le ministre sait-il que de temps à autre, l'Australie accorde des dérogations pour le blé endommagé par les conditions atmosphériques en établissant des classifications temporaires pour le blé destiné à l'exportation? Pourquoi le Canada ne pourrait-il pas faire la même chose, ce qui permettrait à nos agriculteurs de percevoir un meilleur prix pour le blé? Le fait est qu'il est d'une qualité inférieure et qu'il a un très faible taux de germination. Je ne pense pas que les producteurs devraient subir une perte de 40 à 50¢ par boisseau.

M. Whelan: Une des raisons de ce retard à formuler ne serait-ce qu'une proposition de changement est attribuable aux tests qui ont eu lieu pour déterminer son contenu protéique. Ce que vient de nous dire le député est vrai, à savoir que d'après les résultats de nos recherches, ce blé est pratiquement aussi bon pour l'alimentation du bétail et même dans certains cas pour la consommation humaine. Son seul désavantage réside dans le fait qu'il n'a pas une aussi bonne apparence. Nous sommes par ailleurs au courant du système utilisé par les Australiens pour classer leur blé.